CABRIERES D'AVIGNON

DEPARTEMENT DU VAUCLUSE

PIECE N° 2

Plan Local d'Urbanisme

Modification n°1

EXTRAIT DE ZONAGE

SOLiHA HABITAT ET TERRITOIRES 84
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT

Conçu par	CABRIERES D'AVIGNON
Dressé par	SOLiHA 84
P. MARBAT	Directeur
JB. PORHEL	Responsable urbanisme
G.JUDAS	Assistant d'études urbanisme

23/03/2022

LEGENDE

Enveloppe du risque inondation

Emplacements réservés

Périmètre de mixité

Eléments naturels identifiés au titre de l'article L.151-23 du CU :

Eléments boisés (identifiés "EV")

Zone humide

Secteur où les programmes de logements doivent comporter, en application de l'article L.151-15 du CU, un pourcentage de catégories de logements dans le respect des objectifs de mixité sociale, en précisant ces catégories.	
Secteur 1AU	20% minimum du nombre de logements créés sera affecté à du logement locatif social. Les logements PLS ne devront pas représenter plus du tiers des logements affectés à du logement locatif social.

EMPLACEMENTS RESERVES

N° - Destination - Bénéficiaire - Superficie

5- Réalisation d'une voie piétonne du quartier de Lise au hameau de Coustellet - Commune - 2 540m²

6- Réalisation d'une voie piétonne du village au hameau de Coustellet - Commune - 6 450m²

13- Espace de convivialité : Aire de stationnement, aire de jeux et espaces verts - Commune - 7 100m²

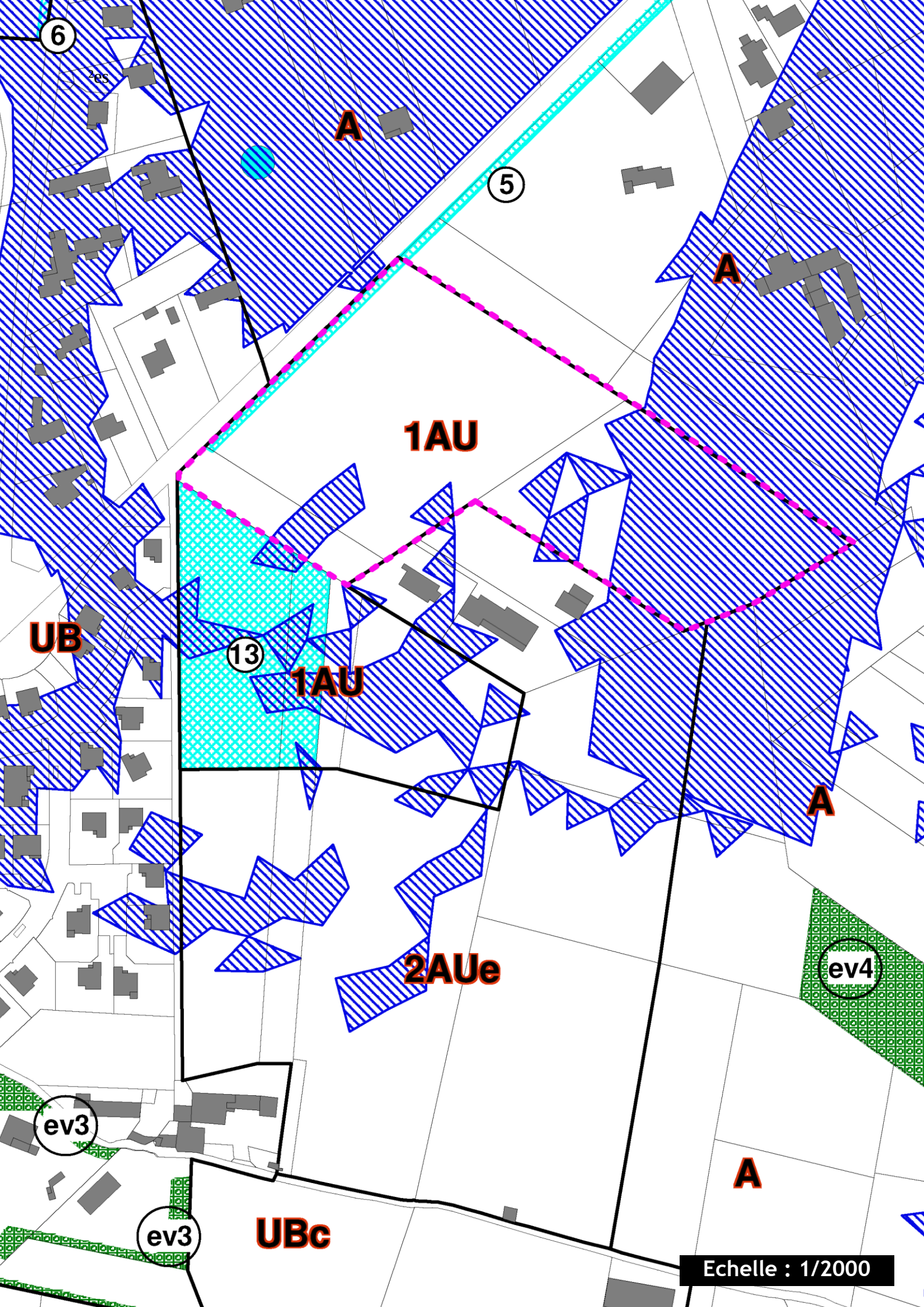
6
2es
A
5
A
1AU
UB
13
1AU
A
2AUe
ev4
ev3
A
ev3
UBc
Echelle : 1/2000